

INVITATION ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S EXTRAORDINAIRE 29 SEPTEMBRE 2018

Olten

Stadttheater Olten, Frohburgstrasse 1

Début : 10h45



INFORMATION IMPORTANTE

Carte de délégué-e-s

Ne pas oublier d'imprimer le courriel avec la carte de délégué-e.
Contre remise de ce courriel, tu recevras la carte de vote qui te donnera le droit de participer aux votes !

Chères et chers camarades,

Lorsque l'on prend des décisions importantes, il faut le faire en pleine connaissance de cause et en ayant pesé toutes leurs conséquences. Le positionnement de notre parti sur le paquet de réformes qui lie le Projet fiscal 17 à l'assainissement de l'AVS (RFFA) est l'une de ces décisions. Et comme la politique fiscale et l'AVS constituent des questions centrales dont les conséquences sont d'une grande portée, cette décision doit faire l'objet d'une discussion approfondie et bénéficier d'un large soutien au sein du PS. Voilà pourquoi le Comité directeur a décidé, le 17 août dernier, de convoquer une Assemblée extraordinaire des délégué-e-s, qui se déroulera le 29 septembre.

Une AD extraordinaire ne se tient pas tous les jours. Nous marquons ainsi la vie politique de notre empreinte. Nous montrons que le PS évalue consciencieusement les avantages et les inconvénients et ne prend pas de décisions à la légère. Nous montrons que nous sommes un parti démocratique au sein duquel c'est bien la base elle-même qui prend les décisions qui concernent les questions essentielles. Et nous montrons qu'après le débat, nous resserrons nos rangs, acceptons la décision de la majorité et mener ensemble la campagne de votation.

Le paquet de réformes du Projet fiscal 17 et de l'AVS (Loi fédérale sur la réforme fiscale et le financement de l'AVS RFFA) lie deux dossiers essentiels. Deux dossiers sur lesquels nous avons déjà voté au cours des deux dernières années. Pour l'un, nous avons remporté une belle victoire (RIE III). Pour l'autre, nous avons connu une amère défaite (Prévoyance vieillesse 2020). Les deux fois, la campagne électorale a été palpitante, émotionnelle et mouvementée. Tel sera encore plus le cas avec le nouveau projet, qui relie les deux thèmes.

C'est pourquoi nous nous attendons à vivre, le 29 septembre, un débat à l'image de ces deux campagnes : passionnant, passionné et brûlant. Mais nous sommes convaincus qu'il sera loyal et placé sous le signe de l'objectivité et que nous pourrons ensuite aller boire une bière ou un verre de vin blanc toutes et tous ensemble à l'apéritif.

Nous attendons avec impatience l'Assemblée extraordinaire des délégué-e-s. Et, même si celle-ci n'a été annoncée que peu de temps avant sa tenue, nous espérons que le plus grand nombre d'entre vous trouvera le chemin d'Olten le 29 septembre.

Cordiales salutations,



Rebekka Wyler et
Co-secrétaire générale



Michael Sorg
Co-secrétaire général

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S EXTRAORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2018

- 10h45
1. **Ouverture de l'AD et salutations**
 2. **Communications**
 3. **Discours de Christian Levrat**, président du PS Suisse,
conseiller aux États (FR)
 4. **Loi fédérale sur la réforme fiscale et le financement de l'AVS (RFFA)**
 - Présentation et discussion
 - Prise de position
 - En cas de refus de la loi : soutien au référendum ?
 5. **Résolutions et propositions**
- 13h30
6. **Clôture de l'AD / apéritif**

INDICATIONS PRATIQUES

Carte de délégué-e

Chaque délégué-e annoncé-e chez nous reçoit avec un courriel sa carte de délégué-e. Le courriel avec carte de délégué-e doit être **imprimé** et échangé à l'entrée de l'Assemblée contre une carte de vote. Nous vous signalons d'ores et déjà que nous n'accepterons les courriels non imprimés qu'avec une excuse valable.

Propositions et résolutions

Les propositions et résolutions doivent être transmises au secrétariat central jusqu'au **mercredi 19 septembre 2018 à 17h00**.

Transmettre vos propositions et vos projets de résolution à :

Parti socialiste suisse, Assemblée des délégué-e-s, Theaterplatz 4, 3011 Berne / Fax : 031 329 69 70, Courriel : ad@pssuisse.ch, renseignements téléphoniques : Colette Siegenthaler, 031 329 69 84

Documentation finale

L'élimination des divergences entre les Chambres, sur la loi fédérale sur la réforme fiscale et le financement AVS (LFFA), sera probablement réglée d'ici le 26 septembre 2018 et les propositions seront soumises à la conférence de conciliation au plus tard le jeudi 27 septembre. Par conséquent, nous ne pouvons pas vous fournir le texte final avant **le soir du 27 septembre**. À ce moment-là, la documentation finale de l'AD (ordre du jour définitif, propositions et résolutions) sera également publiée. Le vote final sur projet définitif aura lieu le vendredi 28 septembre. Vendredi après-midi, le Comité directeur adoptera sa position sur la loi fédérale sur la réforme fiscale et le financement AVS (LFFA) à l'attention de l'Assemblée des délégué-e-s du 29 septembre.

Demande de prise de parole et propositions

Des formulaires pour demander à être inscrit-e sur la liste des personnes souhaitant intervenir à la tribune seront à disposition au secrétariat de l'AD, près de la tribune. Merci de les remplir lisiblement et de les remettre au secrétariat de l'AD. Les propositions éventuelles sont à remettre sous forme écrite avec la demande de prise de parole.

Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée des délégué-e-s du 23 juin 2018 à Lausanne peut être consulté et téléchargé sur le site Internet du PS à l'adresse : www.pssuisse.ch/ad dès maintenant.

Traduction simultanée

Les délibérations sont traduites simultanément en français et en allemand. Pour des raisons d'économies, nous sommes reconnaissants aux participant-e-s de ne prendre un casque d'écoute que si elles ou ils en ont vraiment besoin. Prière de ne pas oublier de rendre le casque d'écoute en quittant la salle de réunion !

Restauration

Pendant toute la journée, un buffet proposant des boissons et diverses collations sera à votre disposition.

Transports publics

Vous trouverez les meilleures correspondances de et vers Olten à l'adresse <http://www.cff.ch>, par téléphone auprès de Rail Service 0900 300 300 (Frs 1.19/min.) ou auprès de votre gare de départ.

Site de l'Assemblée

Le Stadttheater Olten se situe à l'adresse **Frohburgstrasse 1 à Olten.**

Le lieu de l'Assemblée peut être atteint à pied depuis la gare d'Olten en 5 minutes via une promenade traversant le pont.



Accès pour les camarades en situation de handicap

Les locaux du Théâtre municipal d'Olten sont accessibles en fauteuil roulant.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

LOI FÉDÉRALE SUR LA RÉFORME FISCALE ET LE FINANCEMENT DE L'AVS (RFFA)

Le 12 février 2017, la population a rejeté la réforme de l'imposition des entreprises III (RIE III) par environ 59 % de voix. Pour le PS, ce « NON » a été le plus grand succès de la législature en cours. La marche en avant de la majorité de droite, si redoutée après les élections de 2015, a été stoppée. Le non clair à la RIE III montre que la population n'approuve plus les privilèges fiscaux pour les (grandes) entreprises et les riches actionnaires. La RIE III était « déséquilibrée » et unilatérale : les nouvelles failles auraient coûté aux pouvoirs publics des milliards de pertes, sans aucune compensation sociale. La facture aurait été payée par la population – via des impôts plus élevés ou au prix d'un démantèlement des prestations.

Le non à la RIE III n'a toutefois rien d'un point final. La nécessité d'une réforme de l'imposition des entreprises demeure, ne serait-ce que parce que les statuts particuliers, avec lesquels la Suisse a favorisé et attiré des entreprises pendant des décennies, ne sont plus tolérés sur le plan international. Le Conseil fédéral s'est donc lancé rapidement dans une nouvelle réforme, baptisée « Projet fiscal 17 ». Dès le début, le PS a formulé ses exigences relativement au Projet fiscal 17 avec beaucoup de clarté : suppression des statuts spéciaux, pas de nouveaux privilèges injustifiés, endiguement de la concurrence fiscale dommageable, contre-financement (compensation du financement) par l'augmentation de l'imposition des dividendes, compensation sociale des pertes fiscales, rectification de la funeste RIE II. Ni le projet présenté par le conseiller fédéral Ueli Maurer ni le résultat de la suite de son élaboration au Parlement ne répondaient à ces exigences. Dans le même temps, le Parlement à majorité de droite a refusé tout contre-financement et toute compensation sociale, menaçant de bloquer la réforme fiscale.

Un deuxième projet important était et est, lui aussi, bloqué, à savoir la réforme de la prévoyance vieillesse. Ici aussi, le *statu quo* est dû à un vote négatif dans les urnes. Le 24 septembre 2017, une alliance contre nature entre l'UDC, le PLR et différentes formations de gauche a en effet torpillé « Prévoyance vieillesse 2020 », qui aurait renforcé l'AVS et assuré les rentes pour les dix prochaines années.

Dans le dossier des rentes, le Conseil fédéral a encore insisté sur la nécessité d'une re-fonte rapide, afin d'éviter que l'AVS ne glisse dans les chiffres rouges. Contrairement à ce que demandait la Prévoyance vieillesse 2020, les différents piliers de la prévoyance vieillesse devraient cette fois-ci être réformés individuellement. Cela dit, la réforme de l'AVS, en particulier, a été et est, du point de vue du PS, insatisfaisante. Le point principal de la critique est que le Conseil fédéral voulait relever l'âge de la retraite des femmes à 65 ans sans leur proposer pour cela une compensation financière digne de ce nom. Comme le

projet est dans le même temps critiqué par la droite, la menace d'un blocage pèse aussi sur la réforme de la prévoyance vieillesse.

Dans cette situation confuse — deux votes négatifs dans les urnes, deux projets bloqués au Parlement —, le Conseil des États a décidé de lier les deux projets : en contrepartie des quelque deux milliards de francs que coûte chaque année la réforme fiscale, deux milliards de francs seront également versés chaque année à l'AVS. Ce que certains médias qualifient de « marchandage » est, pour le Conseil des États, un exemple de la culture fédérale du compromis. Chacun des deux camps politiques fait des concessions sur l'un des dossiers, afin de surmonter le blocage et de mettre le projet global en capacité d'obtenir une majorité.

Aujourd'hui, il semble que la droite recule massivement dans la réforme des pensions. Pour la première fois en 40 ans, les cotisations à l'AVS se voient augmentées. Deux milliards de fonds supplémentaires par an renforcent notre principal instrument de prévoyance. Et ne l'oublions pas : rien n'est plus redistributif que l'AVS. 93 % des gens reçoivent de l'AVS plus que ce qu'ils n'y cotisent. Et, surtout, l'AVS est financièrement stabilisée et renforcée pour les années à venir sans augmentation de l'âge de la retraite — ni pour les femmes ni pour les hommes.

D'un autre côté, la droite a mis en œuvre dans le projet fiscal des réductions fiscales d'une grande portée. Au total, les entreprises et les actionnaires paient environ deux milliards de francs d'impôts de moins par an. Cela représente environ un milliard de moins que ce qu'aurait coûté la RIE III en termes de pertes (manques à gagner). Bien sûr, la gauche aurait voulu aller beaucoup plus loin dans la réforme fiscale. Nous aurions préféré une imposition plus élevée des dividendes et une limite inférieure pour les taux d'imposition des bénéficiaires cantonaux, afin de freiner la concurrence fiscale. Le PS a néanmoins réussi à abolir les statuts spéciaux, à augmenter l'imposition des dividendes, à prévenir les pires failles et à faire un premier pas en direction de la rectification de la RIE II. Par rapport à ce que le PS appelait de ses vœux, la réforme fiscale a de quoi faire déchanter. Par rapport au *statu quo*, le bilan est toutefois positif.

Le couplage du Projet fiscal 17 et de la réforme de l'AVS sera soumis à discussion en septembre, lors de la session d'automne du Parlement. Il s'intitulera « Loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS » (RFFA). Il est pour l'heure impossible de prédire dans quelle direction le paquet de réformes va évoluer. Du point de vue du PS, il faut s'attendre tant à des améliorations qu'à des détériorations. Aujourd'hui, les groupes PS, PLR et PDC soutiennent majoritairement le projet de réforme. L'opposition est emmenée par l'UDC, mais les Verts et les Vert'libéraux désapprouvent également le projet.

En raison de contraintes temporelles — si la Suisse n'abolit pas les statuts spéciaux, elle sera mise sur une liste noire par l'OCDE —, il est défini que le vote final au Parlement aura lieu le 28 septembre. Ensuite se posera la question de savoir s'il y aura un référendum, que celui-ci émane de la gauche ou de la droite. Le PS Suisse doit lui aussi clarifier rapidement

sa position sur cette question centrale, afin de pouvoir se lancer uni dans la campagne de votation.

Pour cette raison, le Comité directeur a décidé de programmer une Assemblée des délégué-e-s extraordinaire le 29 septembre — soit le lendemain du vote final au Parlement. C'est à cette occasion que le PS Suisse statuera sur deux questions : tout d'abord, il cherchera à savoir quelle recommandation de vote il va émettre concernant la « Loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS » (RFFA). Deuxièmement, il définira s'il est favorable à un éventuel référendum.

Une appréciation détaillée et une évaluation de la proposition ne seront possibles qu'après les délibérations du Parlement et ne seront donc incluses que dans la documentation finale.